

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 janvier 2025**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2024
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 janvier 2025 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 janvier 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Jean-Marc ISURE à Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Marcel CHRISTOL à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

M. José MARTINEZ.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3365 du 18 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

VU la délibération n° 3538 du 17 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT l'état de consommation des crédits relatifs aux dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement aux chapitres 013,16, 040, 041, 042 et 65 et aux chapitres opérations,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédit suivantes à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre – quote-part d'amortissement transféré » : Il convient d'inscrire 20.000 € de crédits en recettes pour permettre d'intégrer l'amortissement des subventions d'équipement reçues.
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre – amortissements des immobilisations » : Il convient d'inscrire 300.000 € de crédits en dépenses pour permettre d'intégrer l'amortissement des immobilisations en cours.
- Chapitre 013 « atténuations de charges » : Il convient de diminuer de 20.000 € les crédits prévus en recettes pour le remboursement des IJSS.
- Chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » : Il convient de diminuer de 300.000 € les crédits prévus en dépenses sur les autres participations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » : Il convient de diminuer de 20.000 € les crédits en dépenses prévus pour le remboursement en capital des emprunts et de diminuer de 300.000 € le montant des nouveaux emprunts à souscrire.
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre – quote-part d'amortissement transféré » : Il convient d'inscrire 20.000 € de crédits en dépenses pour permettre d'intégrer l'amortissement des subventions d'équipement reçues.
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre – amortissement des immobilisations » : Il convient d'inscrire 300.000 € de crédits en recettes pour constater l'amortissement des immobilisations en cours.
- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : Il convient d'inscrire 50.000 € de crédits en dépenses et en recettes pour permettre d'intégrer les études aux dépenses d'investissements concernées et pouvoir à la mise en service des équipements initier l'amortissement de ces dépenses.
- Chapitre opération : « développer une agriculture durable et de qualité – 0121010101 » : Il convient d'inscrire +16.000 € de crédits en dépenses sur l'opération 01-AGRI-01
- Chapitre opération : « construire un éco système favorable aux entreprises – 0121010201 » : Il convient de diminuer de 17.000 € les crédits en dépenses sur l'opération 01-FCDE-01
- Chapitre opération : « développer une économie touristique de qualité – 0121010401 » : Il convient d'inscrire +1.000 € de crédits en dépenses sur l'opération 01-AAPN-01

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée avec une augmentation de crédits en dépenses et recettes dans la section d'investissement de 50.000 € du budget principal 2024.

Transmission au Représentant de l'État N° 3713

Publication le 28/01/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 28/01/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250127-20242-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

RAPPORT		COMPÉTENCE
Rapporteur :		
BUDGET PRINCIPAL 2024		
DECISION MODIFICATIVE N°I		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042 - 777 « opérations d'ordre – quote-part de subventions d'équipement transférées »		+ 20.000,00 €
013 - 6419 « Atténuation de charges – remboursement sur rémunération du personnel »		- 20.000,00 €
042- 6811 « opérations d'ordre – amortissements des immobilisations »	+300.000 €	
65 – 657381 « autres charges de gestion courantes – participations »	-300.000 €	
TOTAL	0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040 - 13912 « opérations d'ordre – subvention transférée au compte de résultat »	+20.000 €	
16 - 1641 « Emprunts – remboursement ou souscription en capital »	- 20.000 €	-300.000 €
040 – 2811 « amortissements des immobilisations »		+300.000 €
041 « opérations patrimoniales »	+50.000 €	+ 50.000,00 €
Opération 0121010101 « 01-AGRI-01 »	+16.000 €	
Opération 0121010401 « 01-AAPN-01 »	+1.000 €	
Opération 0121010201 « 01-FCDE-01 »	-17.000 €	
TOTAL	+ 50.000,00 €	+ 50.000,00 €